

Comité Départemental de tir à l'arc de Haute Loire



Mise à jour des divers dédommagements et adoption par le comité du 29 Juin 2013

Pour les clubs :

- Les championnats régionaux

Il sera remboursé 60€ Pour la salle et 70€ pour l'extérieur par clubs présents, compris dans une enveloppe de 600€ dans l'année.

Les remboursements seront effectués seulement en fin de saison.

-Pour les finales nationales il sera remboursé 0.20c du kilomètre + une nuit d'hôtel à 40€ par club. Sans dépasser une enveloppe de 1000€ par an

Pour la formation :

- Sera remboursé le trajet A/R (Allée et retour) à 0.20c du kilomètre + péage et le coût de l'inscription.

Pour les stages :

Seront remboursés 4€ par stagiaire, pour le club organisateur.

Pour le championnat départemental :

Le comité percevra les inscriptions il prendra en charge les trophées et le cadeau des arbitres.

Le club organisateur recevra 5€ par participant, gardera la recette de la buvette à lui d'acheter les blasons

Pour les dirigeants élus aux divers organismes (CDOS, CROS, Ligue activités pour le comité) :

Sera remboursé 0.20c du kilomètre + péage (Allée et retour), de son domicile au lieu de la réunion.

Pour le FITA Découverte et parcours:

Seront remboursés 5€ par participant au club organisateur.

Pour les stages spécifiques :

Seront remboursés les honoraires du professionnel présent.

Comité départemental de tir à l'arc de Haute Loire Association loi 1901 N° W432000531
siège social Place Jean Salque 43600St Sigolène
correspondance Michel PERRIN 8 rue Diderot 42240 UNIEUX Tel : 04/77/56/66/01



Site interne <http://tiralarc43.sportsregions.fr>